

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-004**

**L'an deux mille dix-sept, le 16 février à 18 h 30**

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 29

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 février 2017

PRESENTS : Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Valérie BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Relais d'Assistants Maternels  
 Convention d'engagement de service et d'habilitation informatique avec la CAF

ABSENTS Excusés : M. Pierre VERGNOLLE, M. Michel ANDRIEUX, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre ROUX, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE.

Pierre VERGNOLLE donne pouvoir à Isabelle BARRY  
 Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER  
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
 Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY  
 Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT  
 Monique PLAZZI donne pouvoir à André DUBOIS  
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

SECRETAIRE : Gilles DELANGE

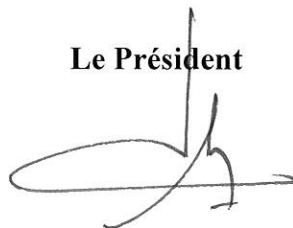
Dans l'objectif d'améliorer l'information des familles et de faciliter leur recherche d'un mode d'accueil, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne souhaite pouvoir recueillir auprès des RAM les données sur les assistantes maternelles de leur zone d'intervention. Ainsi, afin d'alimenter le site "mon-enfant.fr", le RAM transmettra à la CAF les noms, prénoms, adresses physiques, numéros de téléphone et adresses courriels des assistantes maternelles du secteur ;

Vu la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique jointe en annexe ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique ci-jointe.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**Le Président**



**D. BOISSERIE**

